



115 Route du Vernéa  
38440 MOIDIEU DÉTOURBE

ARRÊTÉ DU MAIRE

Commune de  
MOIDIEU-DÉTOURBE

Arrêté N°	Objet
2022 – C – 017	Règlement de la circulation sur la VC 19 – Château Grillet – Serpollet – TE38 – Eclairage public

Le Maire de la Commune de MOIDIEU-DETOURBE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2213-2 concernant les pouvoirs de police du Maire en matière de circulation ;

Vu la demande de l'entreprise Serpollet (M. Arnaud Hugon 06.13.23.19.67. ou Sylvain Chautemps 07.86.51.20.11.) pour Déplacement d'un candélabre, Déplacement point lumineux actuellement en zone de passage, nécessitant Tranchées ;

Concernant les travaux concernant le lotissement de Château Grillet ;

Considérant qu'il importe de faciliter l'accomplissement de ces travaux sur la voie communale n°19, notamment Allée de Château Grillet et Allée des Tilleuls ;

#### ARRETE

**Article 1<sup>er</sup>** - Les travaux sur la V.C. n°19 seront entrepris entre le 6 juillet et le 29 juillet 2022, pour une durée de 10 jours ;

**Article 2** – La circulation sur ces voies sera rétrécie et sera alternée manuellement pendant la durée des travaux ;  
La voirie sera occupée par le stationnement d'engins.

**Article 3** – Le demandeur devra se référer aux instructions délivrées par Vienne Condrieu Agglomération du Pays Viennois.

**Article 4** – Le demandeur devra laisser le passage du véhicule de ramassage des ordures ménagères le lundi matin (contact : 04.74.53.45.16.).

**Article 4** – Le demandeur devra se référer aux horaires des bus, afin de leur laissant libre circulation (Service transport Vienn Agglo au 04.82.06.33.15. et Service Itinisphere devenu Cars Région au 04.26.73.69.99.) .

**Article 5** - La signalisation appropriée de restriction (à indiquer en amont) et de protection du chantier est à la charge et sous la responsabilité du demandeur.  
A charge à l'entrepreneur d'informer les riverains de la gêne occasionnée et de mettre en place la déviation appropriée, en laissant l'accès libre pour les services de secours.

**Article 6** - Ampliation de cet arrêté sera transmis à Vienne Condrieu Agglomération, au Département, à la brigade de gendarmerie de Vienne Sud et à l'entreprise effectuant les travaux.



Fait à Moirieu-Détourbe, le 1<sup>er</sup> Juillet 2022.

Le Maire,  
Christian PETREQUIN.